

REGLEMENTS

Les modifications aux Règlements de la FEI sont régulièrement publiées dans le Bulletin FEI. La version complète est également publiée sur le site internet officiel de la FEI, www.horsesport.org. Nous recommandons vivement aux Fédérations Nationales d'encourager leurs officiels de consulter le site fréquemment.

Corrections apportées au Règlement Règlement FEI 2006 pour les Concours de Dressage 1 Janvier 2007

Approuvé par le Bureau FEI du 17 novembre 2006

Article 420 CATEGORIES DE CONCOURS INTERNATIONAUX **Ajouter :**

1. **CDI4* and CDI5***

Article 424 DECLARATIONS DES PARTANTS **Ajouter :**

2. En cas d'accident ou de maladie survenant à un concurrent et/ou à un cheval déclaré partant, ce concurrent et/ou ce cheval peuvent, jusqu'à **deux (2)** heures avant le commencement de l'épreuve, et sur production d'un certificat du médecin et/ou du Vétérinaire Délégué FEI, être remplacé après accord du Jury de Terrain par un autre concurrent et/ou un autre cheval régulièrement engagé et/ou qualifié à ce concours. Le concurrent ou le cheval retiré ne peut plus prendre le départ ni comme membre de l'équipe ni comme individuel.

Le cavalier de remplacement doit partir en premier dans la compétition et les autres horaires de passage seront adaptés en conséquence pour les autres cavaliers.

Pour les CDI0s et la Finale Individuelle Grand Prix reprise libre en musique où 4 cavaliers d'une même Fédération Nationale sont qualifiés parmi les 15 premiers et où seulement 3 cavaliers peuvent participer à cause d'une maladie certifiée d'un des cavaliers ou du cheval, le 4ème cavalier de la même Fédération Nationale remplacera le cavalier en question.

Article 425 TIRAGE AU SORT POUR L'ORDRE DE DEPART **Ajouter :**

3.1. Le Chef d'équipe de chaque équipe détermine l'ordre de départ des membres de son équipe. Le Chef d'équipe doit remettre au Directeur du concours, au moins une heure avant le tirage au sort, une enveloppe cachetée contenant l'ordre de départ des cavaliers de son équipe.

Pour des équipes de trois cavaliers seulement, un autre tirage au sort sera effectué pour déterminer quelle position de départ restera vide. Les nombres de 1 à 4 seront placés dans un réceptacle (A) et les noms des nationalités compétitrices avec équipes de trois cavaliers seulement seront placés dans un deuxième réceptacle (B). Un tirage au sort est fait pour le nom de l'équipe, ce qui est suivi d'un tirage au sort pour un nombre, donnant à l'équipe la position de départ vide.

3.2. Les noms des cavaliers individuels sont placés dans une urne (A). Des numéros correspondant au nombre des partants de l'épreuve sont placés dans une seconde urne (B).

Un nom de cavalier individuel est tiré de l'urne A et un numéro de départ pour ce cavalier individuel est tiré de l'urne B. Un second nom de cavalier individuel est tiré de l'urne A et un numéro de départ pour ce cavalier individuel est tiré, et ainsi de suite pour tous les individuels.

Lorsque la compétition est tenue sur deux jours les cavaliers individuels seront amenés à partir dans l'ordre inverse de la liste du classement mondial de Dressage et en deux groupes, les cavaliers les plus haut placés étant tirés au sort sur le deuxième jour. Quand la compétition est tenue en un jour, la grille de départ sera divisée en deux groupes et les cavaliers les plus hauts placés sur la liste du classement mondial seront tirés au sort en dernier.

Article 427 TENUE Ajouter :

4. Sous pénalité d'élimination, l'utilisation des écouteurs par des cavaliers lors de toutes les épreuves FEI de dressage est strictement interdite durant la compétition. Des écouteurs sont cependant autorisés pendant l'entraînement et l'échauffement.

Article 434 CLASSEMENT Ajouter :

3. **Le classement individuel** s'établit comme suit :..... En cas d'égalité de pourcentage pour les trois premières places, les notes d'ensemble les plus élevées décideront du classement. Si les totaux de ces notes sont égaux, les cavaliers concernées seront classés ex-æquo. (Pour les CDIIO, Championnats et Jeux Olympiques, se référer à l'Article 451 + 459). En cas d'égalité de pourcentage pour les places suivantes, les concurrents sont classés ex-æquo.

4. **Le classement par équipes** s'établit comme suit : dans toutes les épreuves par équipe, sera première l'équipe qui a obtenu le total de points le plus élevé de ses trois meilleurs cavaliers; sera placée deuxième l'équipe ayant obtenu le total immédiatement inférieur et ainsi de suite. En cas d'égalité de points sera gagnante l'équipe dont le concurrent le moins bien classé des trois aura obtenu le meilleur résultat. **Les équipes qui sont incomplètes avec seulement deux résultats ne recevront pas un score final total.**

Article 437 Juge étranger Ajouter :

Un Président ou un membre du Jury est considéré comme Juge étranger, **s'il est d'une autre nationalité que celle du pays où a lieu la rencontre internationale.**

Article 448 PARTICIPATION Ajouter :

2. Equipes

Une FN peut engager une seule équipe. Chaque équipe se compose soit de trois concurrents et de trois chevaux, soit de quatre concurrents et de quatre chevaux. Les couples de réserve ne sont pas autorisés. Lorsque l'équipe est composée de quatre concurrents, seuls les résultats des trois meilleurs comptent pour le résultat de l'équipe. **Pour le remplacement de cavaliers ou chevaux se référer au Règlement Général. (Articles : 121.7.3 et 126)**

Article 454 PARTICIPATION

Déplacer le texte ci-dessous en haut sous Participation

L'épreuve de dressage par équipe et les épreuves de dressage individuelles sont organisées conformément aux règles précisées au Chapitre II, excepté si une stipulation différente est signalée dans ce Chapitre.

Article 456 ORDRE DE DEPART Ajouter :

3.1 Lorsque la compétition est tenue sur deux jours les cavaliers individuels seront amenés à partir dans l'ordre inverse de la liste du classement mondial de Dressage et en deux groupes, les cavaliers les plus haut placés étant tirés au sort sur le deuxième jour. Quand la compétition est tenue en un jour, la grille de départ sera divisée en deux groupes et les cavaliers les plus hauts placés sur la liste du classement mondial seront tirés au sort en dernier.

Annexe III

Juges Internationaux de Dressage Delete :

15. Formation "en cabine". Les Candidats Juges Internationaux et les Juges Internationaux ~~non Européen~~ peuvent accompagner des juges de plus haut niveau et officiant sur le terrain, dans la mesure où ils leur donnent la permission.

Annex XII Catégories de Concours de Dressage Ajouter :

	CDI 4*	CDI 5*
Participation	Comme pour CDI 3 *	Comme pour CDI 3 *

Age	Comme pour CDI 2*	Comme pour CDI 2*
Chevaux	Comme pour CDI 2*	Comme pour CDI 2*
Cavaliers	Comme pour CDI 3*	Comme pour CDI 3*
Compétitions	Comme pour CDI 3*	GP + GPS/ GP + GPK
Passeports des chevaux	Comme pour CDI 3*	Comme pour CDI 3*
Frais d'entrée, Local à chevaux compris.	Max. CHF 525.- (350 EUR)	Max. CHF 600.- (400 EUR)
Litière - Paille	1 ^{ère} litière à la charge du Comité d'Organisation.	Litière à la charge du Comité d'Organisation.
Dotation	Pour le Grand Prix minimum CHF 9'000 (6'000 EUR). Pour le Grand Prix Spécial et/ou Grand Prix Reprise Libre en Musique CHF 15'000 (10'000 EUR)	Pour le Grand Prix Minimum CHF 15'000 (10'000 EUR) Grand Prix Spécial et Grand Prix Freestyle CHF 30'000 (20'000 EUR)
Repas des palefreniers	A la charge du Comité d'Organisation Petit déjeuner + 1 repas comme CDI4*	A la charge du Comité d'Organisation Petit déjeuner + 1 repas comme CDI4*
Repas des Cavaliers	A la charge du Comité d'Organisation Petit déjeuner + 1 repas comme CDI4*	A la charge du Comité d'Organisation Petit déjeuner + 1 repas comme CDI4*
Logement pour Cavaliers	A leur charge	A la charge du Comité d'Organisation
Terrain	En accord avec les standards minimum de l'AIDEO	Comme pour CDI 4*
Sécurité des écuries	Comme pour CDI 3*	Comme pour CDI 3*
Officiels	5 Juges de la liste FEI, 2 Juges Officiels, au moins 3 Juges étrangers de différentes nationalités pour chaque test	5 Juges de la liste FEI, 3 Juges Officiels Comme pour CDI 4*
Commission d'Appel	Comme pour CDI 3*	Comme pour CDI 3*

Article YR-9 Prix

3.3. Dans les **Compétitions** Championnats Individuels (**Prix St Georges et Jeunes Cavaliers Reprise libre en musique**), des médailles de la FEI (voir Règlement Général). En outre, des prix en espèces et/ou des prix en nature, des plaques d'écurie et des flots à raison d'un prix par 4 concurrents partant avec un minimum de 5 prix.

Article YR-14 Epreuves et Reprises Ajouter :

..... En cas d'incapacité certifiée du cavalier et/ou du cheval, le prochain couple cavalier/cheval peut prendre la place libre pour que le nombre de combinaisons autorisées à participer soit respecté. Voir Art. 424.

Dans les CDIOs et Championnats où 4 cavaliers d'une même Fédération Nationale sont qualifiés parmi les 15 premiers et où seulement 3 cavaliers peuvent participer à cause d'une maladie certifiée d'un des cavaliers ou du cheval, le 4ème cavalier de la même Fédération Nationale remplacera le cavalier en question. Voir également l'art. 424.

Tirages au sort

A1 Reprise par équipe : voir Article 456

B1 Reprise individuelle : Tirage au sort dans l'ordre inverse des résultats de la Compétition par Equipe, par groupes de 5.

B2 Reprise Libre : voir Article 425

Article J-13 Epreuves et Reprises Ajouter :

..... En cas d'incapacité certifiée d'un cavalier et/ou du cheval, les couples qui suivent dans le classement avancent vers le haut de façon à atteindre le nombre de couples autorisés à participer à la reprise suivante. Voir Art. 424.

Dans les CDIOs et Championnats où 4 cavaliers d'une même Fédération Nationale sont qualifiés parmi les 15 premiers et où seulement 3 cavaliers peuvent participer à cause d'une maladie certifiée d'un des cavaliers ou du cheval, le 4ème cavalier de la même Fédération Nationale remplacera le cavalier en question. Voir également l'art. 424.

Tirage au sort pour l'ordre de départ :

A1 Épreuve par équipes se référer à l'Article 456

B1 Epreuve individuelle Tirage au sort dans l'ordre inverse des résultats de la Compétition par Equipe, par groupes de 5.

B2 Reprise libre se référer à l'Article 425